

Denis CABAUSSEL, 3^{ème} adjoint démissionnaire de la commune de Vollore-Montagne

Yves GOUTTEGATAS et René NEMOZ, Conseillers municipaux de la commune de Vollore Montagne

Sous-Préfecture de Thiers

Madame Judith HUSSON

26 Rue de Barante

63 300 THIERS

Le 3 avril 2023

A Vollore Montagne

Objet : Budget Primitif 2023 de Vollore Montagne

Madame la Sous-Préfète,

Nous nous permettons de vous solliciter dans le cadre de la transmission au contrôle de légalité du Budget Primitif 2023 de la commune de Vollore Montagne, afin de vous faire part des dysfonctionnements que nous avons pu observer après le vote du 27 mars 2023.

Voici la liste des dysfonctionnements constatés:

- Le Budget Primitif 2023 était présenté le 27 mars et voté de la façon suivante :
Fonctionnement Dépenses - Recettes **714239.26€**
Investissement Dépenses- Recettes **647354.52€**
Après clôture de la séance deux personnes du public, Christiane GOUTTEGATAS et Gaël DEGRUTERE ont fait une remarque en s'adressant au Maire au sujet du FCTVA de Fonctionnement article 744 qui leur paraissait anormalement élevé : **84 709.08€** (PJ n°1).
Le Maire a admis que « c'était bizarre » et qu'il allait se renseigner afin de leur répondre rapidement.
- Le lendemain, 28 mars, la mairie a envoyé aux conseillers par mail un budget rectifié (PJ n°2)
Fonctionnement Dépenses - Recettes **632568.79€** soit une différence de **81670.47€**
Investissement Dépenses- Recettes **644315.91€** soit une différence de **3038.61€**
En nous demandant de venir signer ce budget avant le vendredi 31 mars à midi (PJ n°3).

Vous comprendrez que dans de telles conditions nous ne pouvons cautionner cette méthode. Comment accepter qu'un budget adopté en séance plénière le 27 mars 2023 subisse de telles modifications le 28 mars 2023 sans un nouveau vote ? A quoi sert le conseil municipal dans de telles conditions ?

Nous, Yves GOUTTEGATAS et René NEMOZ avons pris soin de répondre à la mairie que nous refusons de signer ce budget rectifié non voté (PJ n°4 et 5).

Nous avons constaté sur Internet que, malgré les refus susmentionnés, notre maire a envoyé au contrôle de légalité son nouveau budget non voté !

Nous constatons également que sur la page des signatures aucun vote n'est mentionné et on constate que très peu de conseillers ont signé (PJ n°6). Peut-on envoyer au contrôle de légalité un document comme celui-ci ?

Nous espérons que ce courrier vous éclairera sur la situation dont nous et les Volorois souffrons depuis plusieurs mois et vous permettra de prendre les mesures que vous jugerez nécessaires afin de rétablir le dialogue et la transparence indispensable à tous.

Veillez croire, Madame la Sous-Préfète, à l'expression de notre haute considération.

Denis CABAUSSSEL, 3^{ème} adjoint démissionnaire

Yves GOUTTEGATAS, Conseiller Municipal

René NEMOZ, Conseiller Municipal

Copie à :

Préfet du Puy-de Dôme, Monsieur Philippe CHOPIN

Responsable du service de gestion comptable de Thiers, Monsieur Laurent MASSON

Directeur départemental des finances publiques, Monsieur Patrick SISCO